

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21  
Présents : 18  
Votants : 20

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christophe BARREAU,  
William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Hervé DESSEIN,  
Marie-Hélène DURAND,  
Alain FRIGIOTTI,  
Bertrand GERNEZ,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE,  
Sylvain LE CHATTON,  
Hervé LEFEVRE,  
Geoffrey LELEU,  
Sophie LEVESQUE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,  
Loïc TAILLEBREST.

**Étaient excusés Messieurs :**

Laurent DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU),  
Philippe MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ).

**Était absent** Monsieur Sébastien MARIE.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Séance du Bureau Communautaire du 6 avril 2023****Délibération n°20230406\_01**

**Objet : Signature d'une convention d'utilisation des locaux scolaires (en dehors du temps scolaire) avec le collège Guy de Maupassant et le conseil départemental de l'Oise pour la journée du 5 mai 2023**

Dans le cadre de sa compétence « animation » ; conformément à la commission « tourisme et culture » ; et dans le cadre du contrat culture ruralité signé avec la DRAC des Hauts de France,

Le Président explique qu'afin de permettre aux scolaires du territoire de bénéficier d'un accès à la culture le plus large possible, un contrat « culture ruralité » a été signé avec la DRAC des Hauts de France.

Le Président précise que le thème choisi étant la danse, la Communauté de Communes, en partenariat avec le théâtre du Beauvaisis et la DRAC, a mandaté la compagnie de danse professionnelle BurnOut.

Le Président explique que, pour cette année, cette compagnie dispense sur le temps scolaire des ateliers de danse à 5 classes du territoire dont une classe de 4<sup>ème</sup> du collège Guy de Maupassant.

Considérant qu'à l'issue de ces ateliers, une restitution devant les familles est prévue le 5 mai prochain devant l'entrée du collège Guy de Maupassant,

Considérant qu'un certain nombre d'équipements de sonorisation vont être apportés par la compagnie BurnOut et que ces derniers doivent en cas d'intempérie être mis à l'abri,

Considérant qu'il convient de prévoir, en cas de conditions météorologiques défavorables, un lieu afin que les enfants présentant leur restitution de danse, les danseurs et DJ, ainsi que les familles puissent être protégés de la pluie,

Considérant que pour des raisons de branchement électrique, le collège Guy de Maupassant a donné son autorisation pour que la compagnie puisse se brancher sur l'une des prises électriques du collège,

Le Président explique que Madame la principale du collège Guy de Maupassant a donné son autorisation afin que l'ensemble des élèves, leurs familles, ainsi que la compagnie puissent, en cas d'intempérie, se replier dans la cour du collège et que les jeunes puissent présenter leur chorégraphie sous le préau de l'établissement.

Il convient dès lors, de signer une convention d'utilisation (sans contrepartie financière) des locaux scolaires en dehors du temps scolaire de cet établissement pour l'utilisation EVENTUELLE du préau du collège Guy de Maupassant et le branchement à une prise électrique pour la représentation qui aura lieu le 5 mai 2023.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'utilisation des locaux de cet établissement et à permettre à la compagnie BurnOut de se brancher sur le réseau électrique de ce dernier.

Le secrétaire de séance



Fait et délibéré à Chaumont en Vexin

Le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Bertrand GERNEZ



Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 18

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christophe BARREAU,  
William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Hervé DESSEIN,  
Marie-Hélène DURAND,  
Alain FRIGIOTTI,  
Bertrand GERNEZ,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE,  
Hervé LEFEVRE,  
Geoffrey LELEU,  
Sophie LEVESQUE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Messieurs :**

Laurent DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU),  
Philippe MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ).

**Était absent** Monsieur Sébastien MARIE.

**Ont quitté la séance :**

Sylvain LE CHATTON,  
Loïc TAILLEBREST.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 6 avril 2023

Délibération n°20230406\_02

**Objet : Reversement de subvention MSA**

Le Président rappelle qu'un contrat Enfance et Jeunesse a été signé avec la CAF de l'Oise le 16 décembre 2019 avec participation de la MSA.

Il informe le Bureau Communautaire que, dans ce cadre, une subvention de 3 486,69 € a été accordée par la MSA au titre de l'année 2022 pour l'organisation et l'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de répartir la subvention aux collectivités concernées.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de répartir la subvention auprès des collectivités selon le tableau suivant :

Communes	Total €
BOUCONVILLERS	15.34 €
CHAUMONT EN VEXIN	329.36 €
FLEURY	109.79 €
FRESNES	6.94 €
JOUY SOUS THELLE	49.90 €
SIRS LA PIERRE FRITE	56.48 €
LE MESNIL THERIBUS	33.28 €
LIERVILLE	40.99 €
PORCHEUX	83.19 €
TRIE CHÂTEAU	104.33 €
CCVT	2 657.09 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 486.69 €</b>

Fait et délibéré à Chaumont en Vexin

Le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Bertrand GERNEZ

Le secrétaire de séance,

RETHORÉ



Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 18

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christophe BARREAU,  
William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Hervé DESSEIN,  
Marie-Hélène DURAND,  
Alain FRIGIOTTI,  
Bertrand GERNEZ,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE,  
Hervé LEFEVRE,  
Geoffrey LELEU,  
Sophie LEVESQUE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Messieurs :**

Laurent DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU),  
Philippe MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ).

**Était absent** Monsieur Sébastien MARIE.

**Ont quitté la séance :**

Sylvain LE CHATTON,  
Loïc TAILLEBREST.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Séance du Bureau communautaire du 6 avril 2023*

**DELIBERATION N°20230406\_03**

**OBJET : PROLONGATION DE LA DSP ASSAINISSEMENT DE CHAUMONT EN VEXIN**

La CCVT a démarré le renouvellement des contrats de DSP eau potable et assainissement collectif afin de globaliser l'exploitation des ouvrages eau et assainissement sous un contrat unique.

Ce nouveau contrat ne pourra pas être opérationnel avant le 1er janvier 2024. Il est donc nécessaire de prolonger les contrats existants se terminant courant 2023 pour correspondre avec cette date.

La prolongation du contrat de Chaumont-en-Vexin entraîne une augmentation du Chiffre d'Affaires du délégataire de plus de 5 % avec tous les avenants cumulés. Cela oblige la commission de DSP à se prononcer sur cet avenant.

Le Président,

VU l'avis favorable de la commission de DSP réunie le 23 mars 2023,

**PROPOSE** de signer un avenant afin de prolonger le contrat de DSP assainissement collectif de Chaumont en Vexin jusqu'au 31/12/2023.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à :

- **SIGNER** l'avenant de prolongation du contrat assainissement collectif de Chaumont-en-Vexin avec l'entreprise VEOLIA

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

R E T O R D E

Le Président,

Bertrand GERNEZ

Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 18

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christophe BARREAU,  
William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Hervé DESSEIN,  
Marie-Hélène DURAND,  
Alain FRIGIOTTI,  
Bertrand GERNEZ,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE,  
Hervé LEFEVRE,  
Geoffrey LELEU,  
Sophie LEVESQUE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Messieurs :**

Laurent DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU),  
Philippe MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ).

**Était absent** Monsieur Sébastien MARIE.

**Ont quitté la séance :**

Sylvain LE CHATTON,  
Loïc TAILLEBREST.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau communautaire du 6 avril 2023

**DELIBERATION N°20230406\_04**

**OBJET : PROLONGATION DE LA DSP EAU POTABLE DU SIAEP DE LA REGION DE TRIE-CHÂTEAU**

La CCVT a démarré le renouvellement des contrats de DSP eau potable et assainissement collectif afin de globaliser l'exploitation des ouvrages eau et assainissement sous un contrat unique.

Ce nouveau contrat ne pourra pas être opérationnel avant le 1er janvier 2024. Il est donc nécessaire de prolonger les contrats existants se terminant courant 2023 pour correspondre avec cette date.

La prolongation du contrat du SIAEP de la région de Trie-Château entraîne une augmentation du Chiffre d'Affaires du délégataire de plus de 5 % avec tous les avenants cumulés. Cela oblige la commission de DSP à se prononcer sur cet avenant.

Le Président,

VU l'avis favorable de la commission de DSP réunie le 23 mars 2023,

**PROPOSE** de signer un avenant afin de prolonger le contrat de DSP eau potable du SIAEP de la Région de Trie-Château jusqu'au 31/12/2023.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à :

- **SIGNER** l'avenant de prolongation du contrat eau potable du SIAEP de la Région de Trie-Château avec l'entreprise VEOLIA

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

R. B. T. A. S. E.



Le Président,  
Bertrand GERNEZ





Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 18

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christophe BARREAU,  
William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Hervé DESSEIN,  
Marie-Hélène DURAND,  
Alain FRIGIOTTI,  
Bertrand GERNEZ,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE,  
Hervé LEFEVRE,  
Geoffrey LELEU,  
Sophie LEVESQUE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Messieurs :**

Laurent DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU),  
Philippe MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ).

**Était absent** Monsieur Sébastien MARIE.

**Ont quitté la séance :**

Sylvain LE CHATTON,  
Loïc TAILLEBREST.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau communautaire du 6 avril 2023

**DELIBERATION N°20230406\_05**

**OBJET : PROLONGATION DE LA DSP ASSAINISSEMENT DE PORCHEUX**

La CCVT a démarré le renouvellement des contrats de DSP eau potable et assainissement collectif afin de globaliser l'exploitation des ouvrages eau et assainissement sous un contrat unique.

Ce nouveau contrat ne pourra pas être opérationnel avant le 1er janvier 2024. Il est donc nécessaire de prolonger les contrats existants se terminant courant 2023 pour correspondre avec cette date.

La prolongation du contrat de Porcheux entraîne une augmentation du Chiffre d'Affaires du délégataire de plus de 5 % avec tous les avenants cumulés. Cela oblige la commission de DSP à se prononcer sur cet avenant.

Le Président,

VU l'avis favorable de la commission de DSP réunie le 23 mars 2023,

**PROPOSE** de signer un avenant afin de prolonger le contrat de DSP assainissement collectif de Porcheux jusqu'au 31/12/2023.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à :

- **SIGNER** l'avenant de prolongation du contrat assainissement collectif de Porcheux avec l'entreprise VEOLIA.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

RETIRE

Le Président,

Bertrand GERNEZ



Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 18

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christophe BARREAU,  
William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Hervé DESSEIN,  
Marie-Hélène DURAND,  
Alain FRIGIOTTI,  
Bertrand GERNEZ,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE,  
Hervé LEFEVRE,  
Geoffrey LELEU,  
Sophie LEVESQUE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Messieurs :**

Laurent DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU),  
Philippe MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ).

**Était absent** Monsieur Sébastien MARIE.

**Ont quitté la séance :**

Sylvain LE CHATTON,  
Loïc TAILLEBREST.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Séance du Bureau Communautaire du 6 avril 2023**

## Délibération n°20230406\_\_06

**Objet : Lancement d'une procédure adaptée en vue de mandater un bureau d'études pouvant identifier les différents scénarii de collectes et de traitement (confié au SMDO) des biodéchets triés à la source**

Dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ; conformément à la commission « Gestion des Déchets » ; et dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixant comme objectif le tri à la source des biodéchets pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Le Président rappelle la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) promulguée le 10 février 2020, définissant l'obligation de mettre en place un tri à la source et d'assurer la valorisation des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 pour « *tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris pour les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets* » et quelle que soit la quantité produite.

Le Président précise que les biodéchets sont constitués « des déchets non dangereux biodégradables de jardin, des déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce, des cantines... »- article L 541-1-1 du Code de l'environnement. Ils regroupent donc à la fois les déchets verts et les déchets alimentaires.

Le Président explique que, du fait de leurs caractéristiques, les déchets verts sont orientés (et cela est déjà le cas) vers une gestion de proximité à la déchèterie à Liancourt Saint Pierre et/ou au point propre à Porcheux ; le tri à la source des biodéchets portera donc sur les déchets alimentaires présents dans les ordures ménagères résiduelles.

Considérant que la captation de ces déchets peut s'effectuer par différents modes : compostage in situ, collecte en porte à porte, collecte en apport volontaire ; mixité des collectes...,

Considérant qu'il convient de procéder à des caractérisations du flux de biodéchets présents dans les déchets ménagers afin de choisir le meilleur scénario de prise en charge,

Considérant qu'il convient également d'établir un état des lieux complet de la typologie de l'habitat du territoire afin de pouvoir proposer à l'ensemble des administrés, cantines, entreprises, etc... la meilleure prise en charge de ce déchet à un coût maîtrisé,

Le Président explique qu'il convient de lancer une consultation en procédure adaptée en mandatant un bureau d'études afin de pouvoir bénéficier d'un diagnostic du gisement, de propositions de scénarii pour répondre à la loi AGEC et un suivi pour la mise en place de ce tri à la source.

Le Président précise que des demandes de subventions pourront être déposées par la Collectivité au titre du Fonds Vert et auprès de l'ADEME afin d'obtenir éventuellement des soutiens financiers pour cette étude.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 18

**Nombre de voix POUR : 0**

**Nombre de voix CONTRE : 17** (C. BARREAU, W. BLANCHET, L. CATRY, L. DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU), H. DESSEIN, M-H. DURAND, A. FRIGIOTTI, B. GERNEZ, P. LAROCHE, H. LEFEVRE, G. LELEU, S. LEVESQUE, M. METZGER, B. MICHALCZYK, P. MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ), F. RETHORE, S. STEINMAYER)

**Abstention : 1** (E. LAMARQUE)

**N'AUTORISE PAS** le Président à lancer, signer et exécuter l'étude en procédure adaptée portant sur le tri à la source des biodéchets.

Le secrétaire de séance  
François RETHORE




Fait et délibéré à Chaumont en Vexin

Le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Bertrand GERNEZ



Extrait du registre des délibérations de la  
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 18

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christophe BARREAU,  
William BLANCHET,  
Laura CATRY,  
Hervé DESSEIN,  
Marie-Hélène DURAND,  
Alain FRIGIOTTI,  
Bertrand GERNEZ,  
Emmanuelle LAMARQUE,  
Pascal LAROCHE,  
Hervé LEFEVRE,  
Geoffrey LELEU,  
Sophie LEVESQUE,  
Marc METZGER,  
Bernard MICHALCZYK,  
François RETHORE,  
Serge STEINMAYER,

**Étaient excusés Messieurs :**

Laurent DESMELIERS (Pouvoir à G. LELEU),  
Philippe MORIN (Pouvoir à B. GERNEZ).

**Était absent** Monsieur Sébastien MARIE.

**Ont quitté la séance :**

Sylvain LE CHATTON,  
Loïc TAILLEBREST.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION N°20230406\_07

**Objet : Demande de subvention auprès du Département pour l'organisation de la troisième et dernière édition du Village Olympique sur La Plaine des Sports à Chaumont en Vexin.**

Dans le cadre de sa compétence « Sports », la Communauté de Communes du Vexin Thelle en lien avec les associations locales du territoire, organise pour la troisième édition le 9 septembre prochain, le Village Olympique.

Le Président rappelle que ce projet a vocation à participer au dynamisme du territoire, en rassemblant un maximum d'acteurs locaux autour d'une image phare du monde sportif qui est l'Olympisme. Il précise également le caractère exceptionnel de cet évènement s'agissant de sa dernière édition.

Le montant de la manifestation s'élève à 30 000,00 € TTC.

Le Président propose, afin de mener à bien ce projet, de solliciter les subventions auprès du Département dans le cadre de l'animation locale.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant du projet.

**AUTORISE** le Président à :

- Effectuer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département de l'Oise dans le cadre des aides à l'animation locale pour l'organisation de la troisième et dernière édition du « village olympique » sur la plaine des Sports à Chaumont en Vexin.
- A signer tout acte utile à cet effet et tout document y afférent
- Inscrire les dépenses sur le budget prévisionnel 2023

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 6 Avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Bertrand GERNEZ

Le Secrétaire de séance,  
François RETHORE

